

EMN Luxembourg Weekly Brief:

05 octobre 2026



Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le 1er octobre, le ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, a participé à la [réunion du Conseil «Justice et affaires intérieures» \(JAI\)](#). Les discussions portaient notamment sur l'état de l'espace Schengen, le suivi de la crise estivale à Ceuta, les progrès dans l'échange de données policières et le développement de nouvelles technologies, ainsi que sur les retours et la coopération avec les pays tiers prioritaires, y compris le plan d'action en cinq points proposé par la Commission européenne (voir ci-dessous).
- Le 1er octobre, le [Conseil de l'Union européenne a définitivement adopté de nouvelles règles](#) visant à accélérer et à harmoniser, dans l'ensemble des Etats membres, le retour des ressortissants de pays tiers ne disposant pas d'un droit de séjourner légalement dans l'UE. Cette législation, qui s'inscrit dans le cadre du Pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile, instaure une décision européenne de retour, permettant aux Etats membres de mieux reconnaître les décisions de retour prises par d'autres pays de l'UE. Elle impose également aux personnes faisant l'objet d'une décision de retour de coopérer avec les autorités, sous peine de sanctions en cas de non-respect, conformément à la législation nationale. Une nouvelle mesure clé est la possibilité de créer des plateformes de retour dans des pays tiers, à condition que les accords respectent les normes internationales en matière de droits de l'homme et le principe de non-refoulement. Les mineurs non accompagnés sont exclus de ces dispositifs.
- Le 29 septembre, la [Commission européenne a proposé un plan d'action en cinq points](#) visant à prévenir les arrivées illégales soudaines et massives, à les anticiper et à y répondre de manière coordonnée à niveau européen. Ce plan met l'accent sur le renforcement des frontières extérieures, l'amélioration des systèmes de suivi et d'alerte précoce, une coopération plus étroite avec les pays partenaires, la lutte contre les réseaux de trafic et de traite des migrants, ainsi que le renforcement des procédures de retour.
- Le 24 septembre, l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) a publié un guide intitulé [«Practical Guide on Reception Models»](#), destiné aux responsables politiques, aux décideurs et aux responsables chargés de l'accueil au sein des autorités nationales compétentes en la matière. Il vise à aider les Etats membres de l'UE à concevoir et à gérer leurs systèmes d'accueil.

Save the Date: 24 novembre 2026

L'EMN Luxembourg vous invite à l'événement [«Five-Years Anniversary Event»](#) de l'outil pédagogique «Destination Europe» le 24 novembre 2026, à Luxembourg-ville. L'événement se déroulera en deux parties ; le lien d'inscription et le programme seront bientôt disponibles sur le site web.

Chiffre de la semaine: 36.825

Au deuxième trimestre 2026, 36.825 ressortissants de pays tiers ont été renvoyés vers des pays tiers depuis l'Union européenne, à la suite d'une décision de retour et un ordre de quitter. Ce chiffre représente une hausse de 9,7 % par rapport au deuxième trimestre 2025.

Source : [Eurostat](#)

Si **vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief** dans votre boîte mail, merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

LinkedIn: <https://lu.linkedin.com/company/european-migration-network-Luxembourg>

Site de l'EMN Luxembourg : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN: https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn_en